

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	19
• présents	15
• votants	17
• absents	4
• exclus	

De la commune de Cauvigny

Séance du 29 mai 2024 à 20 heures 15

Date de convocation :
23 mai 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
23 mai 2024
Objet

N°4762 Adhésion
groupement de
commandes pour service
de transport collectif
routier de personnes

M. CHABLE Francis

Étaient présents :

Mme DAVIAU, M BREEMEERSCH Adjoints, Mmes DOREMIEUX, DUCHESNE, GUIGONNET, JUGAN GORGE, SATIZELLE, VIDAL, M. BARKATS, BARRAULT, BROSSARD, GOMEZ, MARTINS, RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés : M. ROZE, Mme DE LAERE

Absents ayant donné pouvoir : Mmes DEPONT, M. ANCART

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

D : 060-216001347-20240529-DELIB4762-DE

S'LO

Secrétaire de séance :

Mme GOMEZ François

Le Conseil Municipal

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 5211-4-4 ;
- Le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- La convention constitutive du groupement de commande ;

Considérant :

- L'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes relatif au transport collectif routier de personnes, dans la mesure où ce dernier répond aux objectifs suivants :
 - assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation du marché et de son exécution,
 - prise en charge par la Communauté de communes Thelloise de cette procédure de passation du marché pour la réalisation de :
 - o Transports routiers des élèves des écoles primaires situées sur le territoire de la Communauté de communes pour l'équipement d'intérêt

communautaire Aquathelle, pour d'autres piscines hors territoire (Bresles, Beauvais...) durant l'année scolaire,

- o Transports occasionnels des élèves des écoles primaires situées sur le territoire de la Communauté de communes pour des sorties durant l'année scolaire ou en fin d'année à la demi-journée ou à la journée sur le territoire ou hors territoire de la Communauté de communes Thelloise,
- o Transports des élèves des écoles primaires situées sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise lors des classes de découverte, classes de mer...,
- o Toute autre sortie à l'initiative de la commune.
- Que cette adhésion emporte obligation pour la commune de passer des commandes pour le transport des primaires pour les séances de natation.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes et **DESIGNE** la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de service de transport collectif routier de personnes ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer le marché du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Beauvais le . 31 MAI 2024

Publié ou notifié le . 31 MAI 2024

Fait à Cauvigny, le 30 mai 2024

Le Maire

**LE MAIRE
Francis CHABLE**

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 060-216001347-20240529-DELIB4762-DE

S²LO

